

### Information

Les services ClassicSurf et KioskSurf ne sont plus commercialisés. Les clients POST Telecom ayant souscrit l'un de ces services avant le 1er janvier 2016, pourront le conserver, en l'état, au-delà de cette date, sans effectuer d'upgrade ou de downgrade et conformément aux termes de leurs contrats.

- Nouvelle installation ou déménagement ClassicSurf et KioskSurf ne sont plus possibles
- Upgrade et downgrade au sein de l'offre ClassicSurf et KioskSurf ne sont plus possibles
- Une migration de ClassicSurf et KioskSurf vers LuxFibre est possible

### Description

Les produits ClassicSurf et KioskSurf sont des produits d'Accès Internet à faible vitesse

### Engagement

Durée contractuelle minimale 12 mois  
Dans le cas d'une suppression de la connexion avant la fin de cette période, le client est redevable du solde des redevances mensuelles

### Eligibilité

La disponibilité des produits ClassicSurf et KioskSurf dépend de l'infrastructure du réseau desservant le client. L'installation de ClassicSurf et KioskSurf n'est possible que sur un raccordement téléphonique existant.

	En € H.T.	En € T.T.C.
--	-----------	-------------

### Accès Internet à faible vitesse

Période de facturation en secondes : 1ère période/périodes subséquentes 60/60

#### ClassicSurf

Initialisation	13,25	15,50
Abonnement mensuel y compris le prix de l'adresse e-mail	3,85	4,50
<b>Utilisation</b> (facturée sur le numéro configuré par le client) :	<i>Prix par minute</i>	
– du lundi au vendredi de 6.00 à 18.00	0,0244	0,0285
– du lundi au vendredi de 18.00 à 23.00 ainsi que les week-ends et jours fériés légaux de 6.00 à 23.00	0,0132	0,0155
– tous les jours de 23.00 à 6.00	0,0079	0,0092

#### KioskSurf

<i>Accès Internet sans frais d'initialisation, ni frais d'abonnement.</i>	<i>Prix par minute</i>	
– du lundi au vendredi de 6.00 à 18.00	0,0424	0,0496
– du lundi au vendredi de 18.00 à 23.00 ainsi que les week-ends et jours fériés légaux de 6.00 à 23.00	0,0212	0,0248
– tous les jours de 23.00 à 6.00	0,0132	0,0155

(1) La réduction temporaire de TVA de 1 % accordée par l'État en 2023 n'est pas reflétée sur le document. Le taux de TVA présenté est de 17%.